

Le trois avril deux mille vingt-trois, à vingt heures, se sont réunis dans le lieu ordinaire de leurs séances dans la Salle du Conseil Municipal, Place Auguste Gautier, 49140 SEICHES-SUR-LE-LOIR, les membres du Conseil Municipal de la Commune de SEICHES-SUR-LE-LOIR sur la convocation et la présidence de Monsieur Thierry de VILLOUTREYS, Maire.

Sont présents :

Thierry de VILLOUTREYS, Jean-Paul BEAUMONT, Marie-Claire MARION, Jean-François HALLIER, Francette GRIFFON, Françoise AUBIER, Antoine BÉGUIN, Pierrette BERTEAU, Stéphane BONNIN, Geneviève BOURNEUF, Olivier CAILLEAU, Dominique CHEVRIER, Malika FOUQUET, Raymonde FOUQUET, Célia GAZON, Cyril PERPEROT, David RIGAUD, Pierrette ROCHER, Dimitri THOMAS

Absentes :

Aude CREN, Virginie CLOUET,

Excusés :

Anthony GUILLEMIN, Alban FLORO,

Pouvoirs :

Anthony GUILLEMIN à Francette GRIFFON,  
Alban FLORO à Jean-Paul BEAUMONT,

Date de la convocation :

29 mars 2023

Nombre de conseillers en exercice :

23

Conseillers présents :

19

Conseillers votants :

21

Secrétaire de séance :

Pierrette BERTEAU

Date de publication :

17 avril 2023

Heure début de réunion :

20h

\*\*\*\*\*

Approbation du Procès-Verbal du 13 mars 2023 à l'unanimité.

## 1- FINANCES : SUBVENTION DETR POUR LA DÉCONSTRUCTION, LE DÉSAMIANTAGE ET LA DÉPOLLUTION DU CENTRE DE SECOURS

Monsieur le Maire rappelle qu'il est nécessaire de déconstruire, de désamianter et de dépolluer l'ancien centre de secours. A ce titre, la commune peut demander des subventions.

L'Etat peut soutenir ce type de projet, notamment dans le cadre de la DETR Dotation d'Equipement des Territoires Ruraux, partie B4. Cette partie est destinée à soutenir les projets de développement économique :

- Immobilier d'entreprises pour des locaux à usage industriel ou artisanal,

Création et extensions de zones d'activités,



Mairie de Seiches-sur-le-Loir - Pl. Auguste Gautier, 49140 Seiches-sur-le-Loir  
02 41 76 20 37 | [contact@seiches.fr](mailto:contact@seiches.fr)

- Réhabilitations de friches industrielles,
- Acquisition de micro-exploitations pour le développement de maraîchage.
- Le taux d'intervention est situé entre 25 et 35 % avec un plafond de subvention à 525 000 €.

Le plan de financement est le suivant :

Travaux de déconstruction et de désamiantage	172 160.00 € HT
Travaux de dépollution (estimation)	50 000.00 € HT
Aléas (15%)	25 820.00 € HT
<b>Total projet</b>	<b>247 980.00 € HT</b>

Subvention sollicitée auprès de la DETR B4 35%	86 790.00 € HT
Emprunt ou autofinancement	161 190.00 € HT
<b>Total projet</b>	<b>247 980.00 € HT</b>

Arrivée de Virginie CLOUET à 20h07.

**Le Conseil Municipal, après délibération et à l'unanimité :**

- **VALIDE** le plan de financement de l'opération de déconstruction, désamiantage et dépollution du centre de secours,
- **SOLLICITE** auprès de l'ETAT au titre de la DETR B4 une subvention à hauteur de 86 790 €,
- **CHARGE** Monsieur le Maire ou l'un de ses adjoints à signer tous documents à intervenir à cet effet,

## 2- FINANCES : SUBVENTION COMPLÉMENTAIRE 2023 AU CCAS

Monsieur le Maire donne la parole à Marie-Claire MARION Celle-ci rappelle qu'en février 2023, le Conseil Municipal a voté les subventions, dont une subvention de 15 000 € auprès du CCAS. Elle rappelle que le CCAS n'a pas demandé de subvention de la part de la Commune en 2022 compte tenu des faibles dépenses et des réserves sur lesquelles le CCAS pouvait se reposer.

Elle dit que le CCAS se voit ajouter en 2023 une dépense importante supplémentaire en lien avec le repas des aînés, jusqu'à maintenant pris en charge par le budget communal (dépense de 5 000 € / an environ).

Pour toutes lesdites raisons, elle évoque la nécessité pour le CCAS de recevoir une aide supplémentaire de 2 000 €.

Raymonde FOUQUET interroge sur la raison de ce changement d'imputation. Monsieur le Maire rappelle que, suite à la suppression de la commission action sociale, cette dépense est désormais à supporter par le CCAS

**Le Conseil Municipal, après délibération et à l'unanimité :**



- **DONNE son accord,**
- **CHARGE Monsieur le Maire ou l'un de ses adjoints à signer tous documents à intervenir à cet effet.**

### 3-MAINE-ET-LOIRE HABITAT : AVENANT 1 À LA PROMESSE SYNALLAGMATIQUE DE VENTE SIGNÉE LE 19 DÉCEMBRE 2022

Monsieur le Maire rappelle que conformément à la promesse synallagmatique de vente signée le 19 décembre 2022, la commune de SEICHES-SUR-LE-LOIR a prévu de céder à Maine-et-Loire Habitat les parcelles sises Rue du Général du Verger ci-dessous désignées :

Les terrains objets de la présente promesse de vente constituant l'assiette foncière du projet immobilier de l'acquéreur sont situés à SEICHES-SUR-LE-LOIR (49 140), et sont cadastrés comme suit : Section	Numéro	Superficie approximative en m <sup>2</sup>	Actuel propriétaire
AB	106	168m <sup>2</sup>	Commune de SEICHES-SUR-LE-LOIR
AB	109	241m <sup>2</sup>	Commune de SEICHES-SUR-LE-LOIR
AB	272	1021m <sup>2</sup>	Commune de SEICHES-SUR-LE-LOIR
AB	348	786m <sup>2</sup>	Commune de SEICHES-SUR-LE-LOIR
AB	349	157m <sup>2</sup>	Commune de SEICHES-SUR-LE-LOIR

Par ailleurs, l'article 9 instaurait une condition suspensive liée à l'obtention de l'arrêté préfectoral autorisant la démolition du bâtiment avec prise en compte d'un mécanisme de compensation du fait de la présence d'espèces protégées (chauves-souris).

Ce dernier n'ayant pas encore été obtenu du fait d'une instruction plus longue que prévu, il est nécessaire de retarder la signature de l'acte authentique constatant la réalisation de la vente.

Monsieur le Maire dit qu'il convient de décaler la date pour la réalisation définitive de la vente initialement prévue avant le 30 septembre 2023.

Les autres articles de la promesse restent inchangés.

**Le Conseil Municipal, après délibération et à l'unanimité :**

- **VALIDE la convention avec effet rétroactif au 15 mars 2023,**
- **CHARGE Monsieur le Maire ou l'un de ses adjoints à signer tous documents à intervenir à cet effet.**

#### **4- RESSOURCES HUMAINES : CONVENTIONS CET COMPTE-ÉPARGNE TEMPS**

Monsieur le Maire donne la parole à Françoise AUBIER. Celle-ci rappelle l'embauche récente de deux agents au service administratif. Ces derniers sont arrivés sur la commune avec chacun un CET Compte épargne temps. Le compte épargne-temps permet d'épargner, dans certaines limites, les jours de congés, RTT et/ou heures supplémentaires non utilisées.

Le décret n° 2004-878 du 26 août 2004, relatif au compte épargne temps dans la fonction publique territoriale, règle, notamment par son article 11, les modalités financières de transfert des droits à congés accumulés par un agent bénéficiaire d'un compte épargne-temps à la date à laquelle cet agent change, par la voie d'une mutation ou d'un détachement, de collectivité ou d'établissement. Il convient alors de prévoir les modalités financières de transfert des droits à congés épargnés sur le CET pour les 2 agents, l'un recruté par voie de mutation le 1er août 2022 et l'autre par voie de mutation le 23 janvier 2023.

Le CET est transféré à date de mutation et les droits acquis par les agents sont conservés.

Les 2 agents étant des agents de catégorie C, il est prévu de demander une compensation financière de 75 € par jour de CET transféré.

Il convient de signer deux conventions à intervenir à cet effet avec les collectivités de départ des deux agents.

David RIGAUD demande comment le calcul a été effectué pour le montant de 75 € par jour de CET compte tenu des carrières différentes des agents. Il s'agit d'un forfait défini légalement pour les agents de catégorie C.

Il est rappelé que les collectivités ne sont pas obligées de prendre en charge cette dépense, c'est une négociation. Il est rappelé aussi que si le nécessaire est fait à l'arrivée d'un agent, la collectivité doit aussi faire le nécessaire au départ d'un agent, par principe de réciprocité.

**Le Conseil Municipal, après délibération et à l'unanimité :**

- **VALIDE les conventions,**
- **CHARGE Monsieur le Maire ou l'un de ses adjoints à signer tous documents à intervenir à cet effet,**
- **CHARGE Monsieur le Maire ou l'un de ses adjoints d'émettre les titres auprès des collectivités de départ.**

#### **5-SIÉML CONVENTION ADHÉSION CONSEIL EN ÉNERGIES PARTAGÉ**

*David RIGAUD sort de la salle à 20h21.*

*Malika FOUQUET quitte la séance à 20h24.*

Le Syndicat Intercommunal d'Énergies du Maine-et-Loire (SIÉML) exerce en lieu et place des personnes morales adhérentes au SIÉML, les compétences d'autorité organisatrice de la distribution publique d'électricité. Il exerce aussi en lieu et place de ses membres qui lui en font la demande, la compétence d'autorité organisatrice de la distribution publique de gaz et du service de l'éclairage public.



En 2015, le comité syndical du SIÉML a décidé de mettre en place une Mission de Conseil en Energie Partagé auprès de ses adhérents. Ce service, initié par l'ADEME, réside dans l'accompagnement fin d'une politique énergétique des communes sur le long terme : suivi des consommations, mise en place de programmes pluriannuels de mesures d'économie d'énergie et accompagnement pour sa mise en œuvre, le conseil sur les différents choix énergétiques, la sensibilisation des élus et des services aux énergies renouvelables et aux économies d'énergies.

Considérant que le concept consiste à mutualiser un chargé de mission spécialiste de l'énergie entre plusieurs collectivités de petite et moyenne taille regroupées sur un territoire cohérent et à partager les coûts d'adhésion du service.

Considérant la délibération n°23/2015 du 10/11/2015 du SIÉML instaurant la tarification annuelle pour la mise en place du service à 0,50 €/habitant/an pour une collectivité. La population considérée est la population totale de l'INSEE au 1er Janvier de l'année de signature de la convention telle qu'elle est définie dans le décret n°2003-485 publié au Journal officiel du 8 juin 2003.

Stéphane BONNIN s'interroge sur la vision future lors des nouveaux projets. Olivier CAILLEAU explique que le conseiller va d'abord effectuer un diagnostic, un audit et qu'ensuite il fera des préconisations. Monsieur le Maire ajoute que c'est une mission de conseil et qu'il n'y a aucune obligation de suivre les préconisations du conseiller.

Stéphane BONNIN demande si une commission sera en charge de ce dossier. Il s'agit de la commission bâtiments.

**Le Conseil Municipal, après délibération et à l'unanimité :**

- **CONFIE** au SIÉML la mise en place du Conseil en Energie Partagé pour une durée de 3 ans,
- **NOMME** Jean-François HALLIER élu référent, et Claude COLDER agent référent,
- **AUTORISE** Monsieur le Maire ou l'un de ses adjoints à signer avec le SIÉML la convention définissant les modalités de mise en œuvre.

*David RIGAUD entre dans la salle à 20h30.*

## 6-DÉLÉGATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL AU MAIRE

Numéro	Date	Désignation	Observations
DM-2023-042	09/03/2023	CU 23 A0014	ZA la suzerolle
DM-2023-043	09/03/2023	CU 23 A0008 rectifié	ZI la blaisonnaire
DM-2023-044	10/03/2023	CU 23 A0015	5 square de la provence
DM-2023-045	13/03/2023	PC 20 A0012	Les Mulottières
DM2023-046	16/03/2023	CU 23 A 0017	LES VICQUETIÈRES
DM2023-047	17/03/2023	DP 049 333 23 A0014	Panneaux photovoltaïques

DM2023-048	17/02/2023	Demande de subvention au titre du fonds vert - 2023 - Complexe sportif de l'Europe	80% 168 105 € HT
DM2023-049	21/03/2023	PC 049 333 23 A0001	Maison individuelle
DM2023-050	21/03/2023	PC 049 333 23 A0014 M1	Bâtiment agricole + panneaux photovoltaïques
DM2023-051	21/03/2023	CU 049 333 23 A0012	OPH Maine et Loire Habitat Orée du Parc
DM-2023-052	22/03/2023	BDC 2023-NB-245	ATEMIS 7016,88 €
DM-2023-053	28/03/2023	Achat concession columbarium	1039,91 €
DM-2023-054	28/03/2023	Location villa cipia le 25 mars 2023	TAROT : 121,20 €

## 7-QUESTIONS DIVERSES

### ESPRIT BÉGUINAGE : POINT D'ÉTAPE

Les candidats béguins ont été informés de la situation de retard dans la construction du bâtiment sans possibilité de donner une date de reprise, mais que tout était mis en œuvre pour que les travaux puissent reprendre dans les meilleures conditions possibles, et que la Commission d'attribution des logements initialement prévue en avril serait reportée.

Les assureurs de Carré Neuf devraient prendre en charge a minima les sous-traitants.

### MAISON DE L'ENFANCE : EXTENSION

La maison de l'enfance, située Rue Henri Régner, est un préfabriqué. L'architecte retenu par la CCALS pour rénover le bâtiment et augmenter ses capacités refuse l'agrandissement d'un tel bâtiment pour impossibilité technique (impossibilité de créer des ouvertures ou de mettre en place des puits de lumière, de plus le bâtiment est très mal isolé et le chauffage fonctionne mal). La solution envisagée est de créer un bâtiment nouveau en mutualisation avec le projet de création d'un accueil de loisirs. Le dit-bâtiment mutualisé pourrait se situer sur la propriété Fontclair (ayant appartenue à Mme LACOUR), actuellement en cours d'achat par la commune, en bordure de la RD766. La commune devra prendre à charge une part de l'investissement, comme prévu par la CCALS et les communes de la CCALS. (10 % de l'investissement total ou 20 % du reste à charge, en cours de discussion)

### PYLÔNE PORTE ANTENNES

Suite au délogement des antennes du château d'eau pour une question de salubrité publique, un pylône porte antennes sera installé prochainement à côté du château d'eau (point haut de la commune) pour recevoir les opérateurs à la fin de leur contrat avec le SEA Syndicat d'Eau d'Anjou. Le pylône sera pris en charge par le premier opérateur délogé (Orange), fin 2023 ou début 2024. Notre antenne relai pour la vidéoprotection pourra donc enfin être installée.



## DIFFUSION DU FILM « SENSIBLES »

Confirmation de Madame SAUDUBOIS (Coco Productions) pour une diffusion du film « Sensibles » sur les Espaces Naturels Sensibles de Maine et Loire, à Villa Cipia le 16 avril à 15h, entrée gratuite, sans prestation complémentaire (seulement la participation de 1500€ déjà versée).

<https://www.maine-et-loire.fr/espace-presse/communique-de-presse/sensibles-au-coeur-des-espaces-naturels-de-lanjou-un-documentaire-de-52-minutes-pour-mieux-comprendre-la-preservation-de-la-faune-et-de-la-flore-en-maine-et-loire>

<https://www.ouest-france.fr/pays-de-la-loire/maine-et-loire/maine-et-loire-sensibles-un-documentaire-qui-sublime-lanjou-21c03fd8-bea3-11ed-9958-ce650855cbcb>

## EXPOSITION MINIATURES WAR MUSEUM



Exposition de petites scènes de la Première Guerre Mondiale par Thierry VANEL, du 6 au 8 mai 2023 entre 10h et 12h et entre 15h et 17h à Villa Cipia. L'exposition sera aussi présente lors du pot de l'amitié suite à la commémoration du 8 mai.



## SIEML : ENFOUISSEMENT DE RÉSEAUX RUE DES RABIÈRES ET RUE HENRI RÉGNIER

Le SIEML a envoyé une demande de délibération pour des travaux d'enfouissement Rue des Rabières et Rue Henri Régnier pour avoir moins de 50 000 € reste à charge. Le point n'étant pas inscrit à l'ordre du jour de ce conseil faute de temps, il le sera à celui du mois de mai. Le Conseil Municipal donne son accord pour la réalisation des travaux.

## CALENDRIER

Date	Heure	Lieu	Objet
<b>Avril</b>			
Mardi 4	18h30	Salle des Commissions	Commission urbanisme et groupe revitalisation du centre bourg
Jeudi 6	18h30	Durtal Salle de l'Odyssée	Conseil Communautaire
Lundi 10			Lundi de Pâques
Mardi 11	18h30	Salle des Commissions	Commission bâtiments
Dimanche 16	15h	Espace Villa Cipia	Diffusion du film « Sensibles »
Lundi 17 au dimanche 30			Vacances de printemps

Lundi 17	19h15	Salle des Commissions	Commission Culture Environnement et Qualité de Vie
Lundi 17	20h	Salle Henri Régnier	Assemblée Mangeons Loc'ALS
Dimanche 23	9h-17h	Place Gautier	Marché APE
Lundi 24	19h30	Salle des Commissions	Commission Jeunesse Affaires Scolaires
Mardi 25	18h00	Salle des Commissions	Commission Urbanisme
Jeudi 27	18h30	Salle des Commissions	Commission Ressources Humaines
Vendredi 28	17h00	Place Gautier/Villa Cipia	Accueil délégation espagnole d'Oña
Samedi 29		Parc des Vallées	Réouverture guinguette
<b>Mai</b>			
Lundi 1			Fête du travail
Mardi 2 au Mardi 16		Mairie	Exposition SCOT
Mardi 3	19h30	Villa Cipia	Réunion publique adressage
Jeudi 4	18h30	Espace Balavoine TIERCÉ	Conseil Communautaire
Samedi 6 au lundi 8	10h-12h et 15h- 17h	Espace Villa Cipia	Exposition Miniatures War Museum
Dimanche 7	8h-18h	Centre-bourg	Vide-grenier de Seiches
Lundi 8	9h30	Place Gautier	Commémoration du 8 mai 1945
Mardi 9	18h30	Salle des Commissions	Commission Bâtiments
Vendredi 12 au dimanche 14			Festival ALS avec une animation sur les circuits courts
Samedi 13		Hippodrome de Boudré	Les arbres de Boudré, fête de la biodiversité (immersion sensitive et participative)
Lundi 15	20h00	Salle du Conseil Municipal	Conseil Municipal
Jeudi 18			Ascension
Jeudi 18			Arrivée de la délégation allemande d'Erlenbach

Plus personne ne demandant la parole, et l'ordre du jour étant épuisé, Monsieur Thierry de VILLOUTREYS, Maire, lève la séance à **21h00**.

Fait et délibéré les jours, mois et an ci-dessus.

Thierry de VILLOUTREYS  
Maire


